

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2010

A 20h30 précises, le président Laurent GARRIGUES ouvre la séance.

Présents : Madame Monique MEYER, Maire
Monsieur Eric GARDI, adjoint
Monsieur René JEMMELY, adjoint.

Mesdames Nathalie GIRARD, Catherine LUGINBÜHL, Gloria ROSENBERG, Tamara VEDRINE GRANDJEAN, Claire-Lise ZIHLMANN HALDEMANN et Messieurs Luca BONAITI, Didier FLECK, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GOY, Philippe ISELI, Yves MERMIER et Samuel VILLARS.

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du p. v. de la séance du 8 décembre.
- 2) Communication du bureau du conseil municipal
- 3) Communications de l'exécutif
- 4) Rapports des commissions
- 5) Votes sur les crédits de construction pour les bâtiments de Sézegin
- 6) Fixation des dates de commissions
- 7) Propositions de motions et de résolutions
- 8) Questions et divers.

Décisions prises durant cette séance

- Confirmation d'un mandat confié à la commission « Environnement » pour étudier la meilleure solution pour le chauffage des bâtiments de Sézegin
- Vote du crédit pour la transformation et l'agrandissement de la mairie
- Vote du crédit pour la transformation de l'ancienne école de Sézegin

En préambule, le président souhaite la bienvenue à chacun et présente, à l'assemblée, ses meilleurs vœux pour 2010.

Il rappelle que depuis la réunion de décembre, il y a eu la visite des installations de la Sablière du Cannelet à Forestal. Cette visite a été très instructive et les explications intéressantes.

Bien !

Puis il y a eu l'assemblée communale du 18 janvier pour la présentation des mesures de sécurité routière qui sont en cours de réalisation. Cette présentation, avec la présence d'un représentant de TRAFITEC, a été également très intéressante, où chacun a pu s'exprimer librement

Il remercie, au passage, Eric GARDI qui a rondement mené le débat.

Le président parle également d'un article paru dans la Tribune de Genève du 15 janvier, concernant le départ à la retraite de Monsieur Didier FLECK.

Puis, sans tarder, il passe à l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2009

Celui-ci est accepté à l'unanimité, sans remarque.

2) Communications du bureau du conseil municipal

Il n'y a pas de communications, sauf Madame Nathalie GIRARD qui remercie l'exécutif pour sa carte de vœux et qui, à son tour, adresse à tout le monde ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

3) Communications de l'exécutif

3.1 Bâtiments de Sézegnin

Le DCTI a donné son accord pour la démolition de l'escalier intérieur du bâtiment de la mairie.

Concernant le chauffage, le résultat de l'étude de géothermie a démontré que cette solution ne serait pas réalisable, car il faudrait trop de sondes. De ce fait elle a été déconseillée et abandonnée en raison du coût.

Résultat, nous en revenons au système des pellets de bois, sans toutefois exclure d'autres possibilités qui pourraient s'avérer meilleures.

A ce propos, O. GOY demande si la commission de l'environnement pourrait se pencher sur ce problème et faire éventuellement des propositions ?

Mme le Maire donne son accord tout en précisant qu'elle ne voudrait pas avoir en retour une multitude de choix, car à un moment donné, il faudra trancher.

Le président demande si le conseil serait d'accord avec la proposition d'Olivier GOY et de donner le mandat à la commission environnement ?

Pour sa part, Samuel VILLARS s'abstiendra, car le mandat tel qu'il est présenté ici est trop vague. On veut réfléchir, mais on parle de chauffage, d'énergie, de géothermie, Il a peur qu'en réfléchissant à tout cela on retarde le travail de l'exécutif qui veut et qui est tenu d'avancer.

Selon lui, plus le mandat de la commission est large, plus les discussions seront larges et plus on risque des pertes de temps et de voir gonfler le budget.

D'où sa demande d'un mandat clair et précis.

Certains conseillers prennent la parole, pour émettre quelques remarques et suggestion :

- Attention à ne pas nous égarer et éviter que cette étude retarde le chantier le jour où l'on pourra démarrer.
- D. FLECK, pour sa part, voulait contacter Monsieur SPIRRER du SCANE pour lui demander de nous guider, car ce dernier avait laissé entendre qu'il le ferait volontiers. Malheureusement il est absent et il n'a pas pu lui parler.
- Avant de laisser la commission partir avec une mission, il faudrait faire le point exact de ce qui est à étudier, pour ne pas nous égarer.

D'autres ne voient pas d'inconvénient à ce que la commission se penche sur le sujet.

Le président rappelle que nous avons 2 options : La géothermie et les pellets. On sait maintenant que la géothermie n'est pas réalisable. C'est une petite frustration et nous voulons essayer de trouver mieux. C'est bien mais il faut faire attention à ne pas retarder.

O. GOY précise qu'il s'agira d'une étude sur le mode de chauffage que l'on peut assortir à une proposition de timing.

Il est bien conscient de toutes les contraintes et dit que c'est soit la commission fait une proposition dans les temps, soit on en reste au système des pellets. Peut-être même, dit-il, que la commission confirmera cette option des pellets.

Mme le Maire est d'accord pour cette étude de la commission, tout en fixant un délai au 30 juin pour le rapport final.

Pour terminer, elle propose le texte du mandat à confier à la commission :

« Etudier d'ici au 30 juin 2010, une alternative au système de chauffage aux pellets, répondant au souci écologique et économique du conseil municipal. »

Au vote, c'est à l'unanimité que le conseil municipal donne son accord pour cette étude dont le rapport sera rendu pour le 30 juin, sous réserve que cela ne retarde pas le projet.

3.2 Travaux des SIG sur la route de Sézegnin

M. GERBER, des SIG, responsable du chantier a informé Mme le Maire que vu l'état d'avancement du chantier, ils vont continuer dans le même sens jusqu'à la STEP de Laconnex et ensuite, seulement, ils reviendront à Sézegnin, pour la partie nécessitant la fermeture de la route. Ce qui reporte cette fermeture au mois de juillet/août.

Mme le Maire a donné un préavis positif tout en précisant qu'elle voulait s'assurer que cette période ne perturberait en rien le bon déroulement des moissons.

Elle demande donc l'avis de Philippe ISELI à ce sujet.

Cela ne devrait pas poser de problème selon lui.

OK, Merci, on confirmera donc à Monsieur GERBER.

3.3 Tremblement de terre en Haïti

Il a été décidé d'envoyer un don de Fr. 1000.— pour cette catastrophe, via la Chaîne du bonheur.

3.4 Manège d'Avusy

On se souvient des propositions de M. MEEUS, dans le cadre de l'aménagement du manège.

Madame le Maire rappelle qu'elle attend des idées de la part des conseillers municipaux, si possible d'ici la fin du mois.

Ensuite, peut-être en réunissant un membre par groupe, on décortiquera et l'on répondra à MM. MEGEVAND et MEEUS.

3.5 La poste

Mme le Maire a rencontré Madame SOW, buraliste à Athenaz, afin de faire le point de la situation et pour lui redire que la Mairie la soutiendrait dans ses démarches.

Il semblerait, selon Madame SOW, que le bureau de poste d'Athenaz ne soit plus sur la liste noire.

Que faire ? Réveiller le chat qui dort ?

On va laisser revenir la direction de la poste, quand ils jugeront bon de revenir, en profitant de ce temps de répit qui nous permet de profiter encore de notre poste.

Cependant, on ne reste pas sans rien faire. Mme SOW continue de préparer son dossier en silence.

On évitera de faire de la publicité là autour, en attendant les nouvelles de la direction de la poste.

3.6 Séance d'information d'hier

L'information a été bonne mais il faut reconnaître, que l'on a manqué de clarté sur certains points de détail, notamment en ce qui concerne le coût et le financement.

On reprendra donc le sujet dans le bulletin communal, en donnant ces précisions sur le financement.

3.7 Le bulletin communal

Mme MEYER est fière et heureuse de présenter un projet de journal « relooké », plus aéré, avec des couleurs, meilleure mise en page, plus de photos, celles-ci mieux disposées, bref, un changement total.

Ce nouveau produit devrait aider à améliorer la communication.

Petite historique : Après la sortie du numéro d'octobre, une dame habitant la commune a pensé que l'on pourrait faire mieux pour présenter les nouvelles communales. Connaissant un programme informatique, semble-t-il, facile d'utilisation. Elle a fait une copie du bulletin d'octobre 2009, et l'a présenté sous sa nouvelle forme. Il faut reconnaître que la mue est assez convaincante et qu'elle donne envie de lire.

Aussitôt proposée, aussitôt acceptée. Le prochain numéro qui sortira en février revêtira déjà cette nouvelle livrée.

Madame le Maire le promet, nous allons faire de mieux en mieux, avec de nouvelles rubriques et d'autres améliorations.

Répondant au souhait de Mme Gloria ROSENGER, Mme le Maire précise que, la dame en question, est Madame Laure VILLARS, qui a fait ce travail de grand cœur et qui s'est dit d'accord, dans un premier temps, de guider le personnel du secrétariat pour l'apprentissage de ce nouveau programme.

Mme MEYER confirme ensuite qu'elle tient à ce que, comme par le passé, tout se fasse ici, à la mairie.

Elle termine naturellement en remerciant Laure VILLARS de s'être intéressée de si près à ce problème et de nous avoir apporté ce produit « fini » qui complètera bien notre site internet et fera un magnifique lien entre la Mairie et la population.

3.8 Course du Coteau

Comme chaque année, la course des conseillers sera organisée au Coteau de Bernex et nous avons reçu l'invitation et les formulaires d'inscriptions.

La course est prévue le 27 mars, les inscriptions se font par équipes de 3.

3.9 Travaux divers

Les travaux de modération du trafic continuent et avancent au chemin des Quoattes.

Après quelques mois d'attente, 2 des barrières, sur les 3 commandées, ont été posées à l'école d'Athenaz. La dernière arrivera ces prochains jours.

Celles-ci freineront la course des écoliers sortant du préau, en courant, pour s'élancer soit sur la route soit sur le parking.

En parallèle, la pose des pavés devant la buvette de la salle des fêtes, avec et y compris l'écusson de la commune, est terminée.

E. GARDI attend les remarques.

4) Rapport des commissions :

4.1 Commission environnement

Pas de réunion, donc pas de rapport à communiquer.

4.2 Commission sociale et scolaire

Rapporteur : Catherine LUGHINBÜHL

Il y a eu 2 réunions. Le point le plus important est la rencontre prévue avec les jeunes. Cette rencontre est fixée au 12 février, à 18h30. Le programme est en cours d'élaboration. Il devrait y avoir un représentant de « carrefour prévention » qui fera un exposé.

L'invitation aux jeunes sera faite ces prochains jours, par courrier postal.

Pour le reste, RAS.

4.3 Commission économie et agriculture

Rapporteur : Didier FLECK

Celle-ci s'est réunie le 11 janvier.

Concernant le répertoire des entreprises, elle n'est toujours pas en possession des résultats.

Il est prévu qu'à mi-mai, on pourra sortir la brochure avec la liste des entreprises et leur localisation. Celle-ci devrait pouvoir être insérée dans le bulletin de juin.

Cette liste figurera également sur le site internet.

Pour la bourse d'échanges et les petites annonces, que faut-il mettre et accepter ? Toutes les petites annonces ou uniquement les propositions d'échanges ?

Il y a là un point fondamental. Est-ce que l'on accepte uniquement le « troc », soit des échanges sans argent ou est-ce que l'on ouvre la possibilité à des petites ventes contre monnaie. Par exemple la vente d'une paire de skis usagés ?

Qui va gérer ? Voir avec le secrétariat si cela ne sera pas trop astreignant.

Faut-il prévoir des panneaux ouverts ou fermés ? En faut-il dans chaque village ?

Voilà pas mal de questions qui restent posées, mais dans tous les cas, il faudra avoir un œil sur ce qui sera affiché, afin d'éviter les dérapages.

Concernant le troc ou la vente, il y a déjà des limites à poser. Ces panneaux ne seront pas ouverts aux commerces professionnels. La publicité n'y sera pas acceptée non plus.

On y acceptera les échanges entre habitants, qu'il s'agisse d'un contrat social tel que, par exemple, une leçon quelconque contre du baby-sitting ou du troc, par exemple, une paire de skis contre des patins à roulettes. Il ne devrait pas être question d'argent sur ces panneaux.

Sur ce point, au sein de la commission, tout le monde n'est pas d'accord.

Bref, on continue d'étudier.

Samuel VILLARS, ne voit pas la différence et comment dissocier les ventes de particuliers contre des services ou d'autres produits échangés et la vente, toujours de particuliers, contre une petite somme d'argent.

Pour lui, cela revient au même si un particulier vend sa paire de ski Fr. 100.— ou qu'il la troque contre une paire de patins à roulettes.

Par contre, il y a une différence avec la personne qui fera de la publicité pour vendre des pommes de terre ou d'autres produits de sa production.

Le troc n'est pas la solution optimale et la notion de contact social entre habitants n'est pas incompatible avec la vente d'une paire de ski à Fr. 100.--.

D. FLECK comprend bien cette différence et confirme que tout ceci reste à approfondir.

4.4 Commission des finances

Rapporteur : Luca BIONAITI

La commission s'est réunie le 12 janvier, en présence de Monsieur SOLER, fiduciaire, réviseur de nos comptes.

Le but de la séance était de savoir si les finances communales pouvaient supporter un investissement de Fr. 8'000'000.— pour les travaux de rénovation des bâtiments de Sézegnin. Le plan financier présenté par M. SOLER a démontré que la chose était possible et que si l'on veut réaliser ces travaux, le mieux serait de réaliser le plus tôt possible.

Les amortissements économiques sont prévus dès 2012.

Au vote, les membres de la commission ont approuvé cette possibilité d'investissement de 8 millions de francs, à l'unanimité moins une abstention, pour réaliser ce projet.

D. FLECK relève qu'avec cette dépense, on ne pourra rien solliciter de plus pendant 8 à 10 ans.

L. BONAITI, précise que n'est pas une fuite en avant, il faut se rassurer. C'est 8 millions et pas plus.

G. ROSENBERG fait remarquer qu'on dit que l'on ne pourra plus rien dépenser d'autre. Or, on ne parle pas des aménagements extérieurs pour lesquels un chiffre de Fr. 100'000.— avait été avancé.

L. BONAITI rassure. La commission des finances a débloqué 8 millions pour des travaux précis, c'est tout. Il faudra que l'exécutif et la commission des travaux fassent avec. Pour le reste, cet autre volet n'a pas été abordé en commission des finances

J.-P. GAILLARD dit qu'il appartiendra à la commission des travaux d'être disciplinée et de bien surveiller le chantier et les dépenses.

L. GARRIGUES se permet de relever que le CCA a finalement coûté nettement moins cher que prévu et que l'on peut espérer la même chose ici.

G. ROSENBERG : Que faire des terrains PORTIER ? En effet, il avait été question de commencer une étude de faisabilité et maintenant, nous sommes coincés ??

A son avis, cela n'a pas de sens de nous lancer maintenant dans cette étude si on ne peut pas réaliser, car entre un projet étudié maintenant et sa réalisation plusieurs années plus tard, tout aura changé.

L. BONAÏTI répond que vu le temps que prennent les dossiers et les choses à ce niveau, on ne devrait pas être freinés. L'étude de faisabilité peut tout à fait être lancée dès maintenant.

Pour S. VILLARS, c'est le même raisonnement. L'Etude de faisabilité fera l'objet d'une grande discussion. C'est un projet vaste mais encore vague qui va demander une longue réflexion. Les années à venir où nous serons bloqués financièrement devront être mises à profit pour travailler sur ce dossier.

Il ne faut pas nous arrêter, au contraire, il faut suivre les pistes. Ce serait préjudiciable que de remettre en question ce qui a été décidé.

Le préavis de la commission des finances est clair, on a dix ans devant nous, cela ne veut pas dire que l'on doit s'arrêter, bien au contraire. Ce serait un déni que de remettre en question ce qui a été décidé par le conseil municipal durant cette même législature.

Mme ROSENBERG pense qu'elle s'est mal exprimée. Elle ne veut pas remettre en question la nécessité de cette étude, mais elle craint que l'on dépense Fr. 10'000.—cette année pour entreprendre cette étude et que dans deux ans, on dépense à nouveau la même somme car les choses ont évolué.

M. GAILLARD ne craint pas trop que le projet traîne en longueur, car si l'on construit, par exemple des logements, le projet va s'autofinancer, donc ...

Mme LUGINBÜHL pense que l'on peut bien lancer l'étude, sans courir, et ajuster au fur et à mesure. En 5 ans, les choses peuvent changer, donc ne pas aller trop vite.

S. VILLARS insiste sur le fait qu'il ne faut pas attendre 10 ans. Il faut voir ce qui est réalisable sur ces terrains propriété de la commune, voir ce que l'on veut faire du centre du village d'Athenaz, Voir comment financer et si nécessaire, faire appel à d'autres revenus que ceux de la commune. Il relève la remarque de M. GAILLARD, car effectivement avec du locatif on autofinance et on se permet d'avancer. Raison pour laquelle il prétend qu'il ne faut pas attendre. C'est maintenant qu'il faut réfléchir à tout cela et ne pas attendre d'avoir à nouveau les moyens pour réfléchir à la problématique.

Le secrétaire se permet une petite remarque pour préciser qu'il faut bien séparer le patrimoine administratif et le patrimoine financier.

Dans le premier, on comptabilise tout ce qui touche à l'administration de la commune et que l'on connaît bien, soit les bâtiments tels que la mairie, les écoles, le CCA, la laiterie, les routes, les égouts, etc., alors que l'on enregistre dans le second, les immeuble locatifs, les terrains de réserves, etc. Il s'agit de comptes distincts.

On ne devrait pas se faire du souci pour les terrains PORTIER qui vont « vivre » par eux-mêmes.

Aussi, les frais relatifs à l'aménagement des terrains d'Athenaz ne viendront pas surcharger le budget de fonctionnement que nous votons chaque année.

L. BONAÏTI confirme ces dires et rejoint S. VILLARS pour dire qu'il ne faut pas s'arrêter, tout dépendra de ce qui va sortir de la première étude que nous allons lancer.

Il faut bien réaliser que nous sommes sur 2 tableaux différents.

Mme VEDRINE GRANDJEAN précise qu'elle ne croit pas que Mme ROSENBERG a dit qu'il faudrait attendre 10 ans. Elle relève par ailleurs qu'il était bien de poser cette question, car elle

a permis d'avoir des explications qui permettront effectivement d'aller de l'avant avec ce dossier et de voter avec une meilleure connaissance des financements.

Mme ROSENBERG précise qu'elle n'a pas dit qu'il faudra attendre 10 ans, mais, au moment de voter une dépense de 8 millions, elle pensait juste de se poser certaines questions. Elle remercie pour les explications qui ont éclairé sur nos possibilités.

4.5 Commission aménagements et travaux

Rapporteur : Jean-Pierre GAILLARD

Deux points ont été traités lors de la dernière séance.

a) Sécurité routière :

Il a été question de la largeur du chemin des Quoattes. Avec la largeur fixe du trottoir, il se trouve qu'à certains endroits, nous n'avons plus les 3,5 m. de largeur de chaussée. En conséquence, la largeur du trottoir sera réduite, tout en restant dans les normes, pour préserver les 3,5 m. de circulation.

Puis il y a la décision concernant les totems d'entrées des villages.

Le choix a été fait et le dossier est chez l'ingénieur qui doit soumettre le projet au DCTI.

b) Les bâtiments de Sézegnin.

Lors de la précédente séance, quelques questions avaient été posées, auxquelles la Mairie a répondu à satisfaction des membres de la commission.

Cette fois-ci, la commission s'inquiétait par rapport au budget à voter et souhaitait quelques garanties.

La Mairie a posé la question à l'architecte, qui s'est engagé, par écrit à ne pas dépasser cette enveloppe des 8 millions dans la mesure où l'on ne demande pas des modifications du projet.

Actuellement, il y a encore une question. Il s'agit du toit de l'extension de la mairie.

Celui-ci est prévu en toit plat ce qui inquiète certains commissaires. La question était de savoir si l'on peut obtenir toutes les garanties concernant l'étanchéité et, au niveau des assurances, est-il vrai que les primes sont plus élevées pour les toits plats ?

Il était également question de la distribution des salles.

La commission a donc chargé l'exécutif de vérifier ces 2 points et, dans l'affirmative s'est réservé la possibilité de demander une autorisation complémentaire pour la création d'un toit en pente.

Le nombre et la surface des panneaux solaires prévus sur le toit devront être calculés au plus juste.

La distribution et l'attribution des salles devront être rediscutées avec la commission.

A part ça, les commissaires, souhaitent être associés, dès le début des travaux, aux décisions prises lors de l'avancement des travaux.

Mme le Maire a signalé à la commission qu'elle suivra les rendez-vous de chantier et que chaque fois que cela s'avérera nécessaire, elle fera appel aux commissaires qui devront intervenir dans l'urgence, pour certains cas.

La commission souhaite toutefois :

- Pouvoir intervenir pour modifier le toit de la mairie, si nécessaire
- Participer à l'attribution des locaux
- Etre consultée, si nécessaire, pour prendre des décisions sur l'avancement des travaux

- Hormis ces questions, et après avoir obtenu les garanties de Mme le Maire, la commission a décidé, à l'unanimité, de recommander de voter « oui » à la demande de crédit de 8 millions pour la transformation des bâtiments de Sézegnin.

Mme le Maire Répond que depuis la réception du rapport de la commission, elle n'a pas pu étudier la possibilité de mettre de la pente au toit. Par contre, concernant l'assurance, oui, effectivement, il y a une petite surprime de 4 à 5 %, mais uniquement en ce qui concerne la couverture pour les dégâts des eaux. Pour le reste, non, la prime est identique.

Il n'y a pas de refus de la part des assurances de couvrir les risques pour les toits plats. Juste cette petite surtaxe pour l'assurance dégâts d'eau.

5) Vote sur les crédits de construction pour les bâtiments de Sézegnin

5.1 Transformation du bâtiment de la mairie

Suite aux rapports des commissions des finances et des travaux, le président propose de passer aux votes des crédits et il commence par celui concernant le bâtiment de la mairie et donne lecture du projet de délibération :

- Vu la décision du conseil municipal d'Avusy, sur proposition de l'exécutif communal, d'entreprendre des travaux de transformation et d'agrandissement du bâtiment de la mairie, situé au 42, route du Creux-du-Loup ;
- Vu la délibération du conseil municipal d'Avusy du 17 juin 2008, ouvrant un crédit de Fr. 175'000.--, pour couvrir les frais d'étude établie par l'architecte, pour la réalisation des travaux projetés ;
- Vu l'estimation du coût de la réalisation de ces travaux, établie par l'architecte, s'élevant à **Fr. 4'207'160.--**, y compris les frais d'étude ;
- Vu le rapport de la commission des finances du 12 janvier 2010
- Vu le rapport de la commission des travaux du 14 janvier 2010

Le conseil municipal d'Avusy, réuni en séance ordinaire le mardi 19 janvier 2010, par xx voix pour, xx voix contres et xx abstentions,

DECIDE

- 1) D'ouvrir un crédit d'engagement de **Fr. 4'150'000.—** pour couvrir les frais de rénovation et d'agrandissement du bâtiment de la mairie, au 42, route du Creux-du-Loup ;
- 2) De financer ce crédit par les fonds propres de la Commune et par un emprunt auprès d'une Banque de la place de Genève
- 3) De comptabiliser les dépenses au compte des investissements pour être portées à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 4) D'amortir la dépense nette globale, à laquelle il y aura lieu d'ajouter le crédit d'étude voté le

17 juin 2008, de Fr. 175'000.--, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2012 à 2041, sous la rubrique 08.033111.

Y a-t-il des questions ?

Pour sa part, Didier FLECK se dit mal à l'aise face à cette question.

Si on lui demande de voter pour la question des finances, il vote oui, car il a assisté à la réunion de la commission où il lui a été prouvé avec précision que le projet était tout à fait supportable par les finances communales.

Par contre, il ne participe pas à la commission des travaux et le préavis qu'elle a donné lui paraît moins clair. Il voit ce préavis soit inutile si on s'exprime uniquement sur l'enveloppe financière, soit proposé sur la base de données insuffisantes si on doit accepter le projet. Pour cela il voudrait avoir un projet mieux élaboré, plus fini. Les réserves notées par rapport au toit plat, à la distribution des salles ne gênent pas trop, par contre il émet quelques réserves sur des points du projet qui n'ont pas été réglés, tels que la question du chauffage. Les honoraires aussi le font tousser et risquent de faire tousser aussi la population.

Si on vote un projet, il propose un amendement pour que l'on s'engage à revenir devant ce conseil avec un projet plus abouti.

Y. MERMIER demande pourquoi le crédit d'engagement est inférieur au coût estimé des travaux ?

Ceci en raison du fait que nous avons déjà voté des crédits pour les premières études et que ceux-ci seront ajoutés à celui qui doit être voté. Ainsi l'addition des deux crédits votés couvrira l'ensemble du projet.

Petit moment de flottement suite à la demande de D. FLECK

Reprenant la parole, J.-P. GAILLARD précise que la question des honoraires avait été posée par la commission à l'exécutif et qu'une réponse a été donnée. Il s'agit de pourcentages calculés sur la valeur des travaux et, tout détaillé, on arrive à environ 21-23% ce qui est conforme à la pratique et qui correspond également à ce qui avait été prélevé lors de la construction du CCA.

S. VILLARS voudrait être sûr d'une chose. Il nous est demandé de nous engager sur le crédit d'engagement de la mairie. Il y a là 2 phases : d'une part la capacité de la commune à supporter ce crédit, ce à quoi la commission des finances a donné un préavis favorable et, d'autre part, qu'est-ce qu'on veut faire du crédit demandé. Le projet a été soumis à la commission des travaux qui a donné un préavis favorable à l'unanimité.

Reste 2 points : affectation des salles. C'est pas ça qui doit nous bloquer.

Il y a eu la question du chauffage et de géothermie : on savait que c'était la plus chère. Celle-ci ayant été abandonnée, quel que soit le résultat de l'étude de la commission de l'environnement, on arrivera à le réaliser avec les fonds demandés. Pour le reste ...

Comprend un peu le souci mais ne pense pas que l'on doit bloquer sur ces petits détails, d'autant plus que l'exécutif a dit sa volonté d'être clair sur les décisions qui devront être prises concernant ces travaux.

D. FLECK voudrait aussi être assuré que le conseil pourra encore se pencher sur le projet.

O. GOY précise aussi que la demande de crédit d'aujourd'hui est là pour débloquer la situation, mais qu'elle ne fige pas le dossier au point où il en est aujourd'hui, tout peut évoluer.

D. FLECK veut plus de détails.

S. VILLARS relève que l'on vient de confier l'étude du chauffage à la commission « aménagement-travaux », c'est bien le signe que le conseil est associé au projet et que tout n'est pas terminé.

Il ne comprend pas se manque de confiance envers l'exécutif. On ne peut pas lier les mains de l'exécutif si d'un autre côté on lui demande de travailler.

Mme le Maire rappelle qu'elle s'est engagée devant la commission des travaux sur divers points en donnant le texte à ajouter à son rapport. Elle n'a qu'une parole et avec ses adjoints, elle a tout intérêt à respecter l'enveloppe qui sera confiée à l'exécutif. Elle regrette qu'on s'accroche à ce problème de finance, car elle trouve qu'il y a là un manque de confiance et le regrette.

Il y aura encore beaucoup de travail pour la commission des travaux, car elle ne veut pas travailler seule. Maintenant si on veut que tout soit marqué noir sur blanc, il faudra voir, mais ce n'est pas comme ça qu'elle a l'habitude de travailler. Elle a besoin qu'on lui fasse confiance.

D. FLECK affirme qu'il ne s'agit pas d'un manque de confiance, mais il pense qu'il serait normal que le conseil municipal puisse voter ces 8 millions sur la base d'un projet précis.

J.-P. GAILLARD se demande ce que l'on veut encore, du moment que la commission des travaux a donné son préavis favorable, il n'y a pas de quoi affoler la population.

Il le regrette car, dit-il, si la commission n'avait pas donné de préavis, on n'aurait pas de problème pour voter.

Ce préavis a été donné, car la commission a décidé d'entreprendre ces travaux et d'avancer.

Il regrette que l'on veuille mettre encore un frein. Trop souvent on reproche d'être lents, alors, pour une fois que les choses bougent, laissons aller, avançons, car nous savons que ces locaux font besoin.

E. GARDI rappelle que dans les commissions chaque groupe est représenté et que ces commissions sont là pour travailler et chacun a pu s'exprimer. Mais si chaque fois il faut tout reprendre pour avaliser une décision que les commissions nous proposent de voter, on n'avancera pas et ce n'est pas possible.

L. BONAÏTI demande à D. FLECK s'il souhaiterait que l'on supprime la mention du préavis de la commission des travaux dans le texte de la délibération ?

D. FLECK y serait favorable, mais ceci gêne L. BONAÏTI qui pense que c'est faire fi de travail de la commission des travaux

Y. MERMIER pense que les deux préavis se justifient mutuellement. Si l'on ne tient pas compte du préavis de la commission des travaux, cela veut dire qu'on vote une enveloppe sans savoir à quoi elle va servir exactement. Or, c'est du contraire qu'il s'agit, on a quantifié les travaux dans un projet pour arriver au montant de cette enveloppe et la commission des finances confirme que le projet est réalisable financièrement. Il ne serait donc pas juste de ne pas tenir compte du préavis de la commission des travaux.

D. FLECK reprend pour dire qu'il a été élu pour représenter les habitants de la commune et que pour répondre à ces personnes, il a besoin d'un projet plus abouti pour voter.

T. VEDRINE GRANDJEAN rejoint D. FLECK dans le sens qu'il y a un manque de précisions sur des points de détail. On entend parler que de détails, mais à son avis, pour reprendre la question du chauffage, il ne s'agit pas seulement de détails. La question de l'installation est

une chose, mais il y a la suite, pour toutes les années qui suivront. Elle souhaiterait en savoir plus sur le fonctionnement de l'installation au niveau économique.

J.-P. GAILLARD constate qu'entre les 2 commissions, finances et travaux, 11 conseillers ont pris part aux discussions. Sur ces 11, 10 ont donné un préavis favorable. Il ne comprend pas pourquoi, ce soir, ça coince. Finalement, il faut savoir si on veut réaliser ce projet ou non !

T. VEDRINE GRANDJEAN dit que personne ne veut pas du projet, ils ont simplement envie qu'il se réalise bien. Pour cela, ils ont besoin de plus de détails.

Pour J.-P. GAILLARD, si on veut tous les détails, absolument tous les détails, c'est « plomber » le projet.

S. VILLARS revient sur 3 points :

- Les détails : Le chauffage. Une fois le projet réalisé, les dépenses ne seront plus liées au projet,
- Le budget global : il y a un manque de confiance autour de cette table envers de l'exécutif
- Même si aujourd'hui, il manque quelques détails, pour savoir comment on va chauffer, si le toit sera plat ou bombé, on a encore un délai pour réfléchir à des solutions, attendre serait une erreur.

Nous avons senti les différents points qui choquent, alors travaillons dessus, mais il ne faut pas attendre un projet plus abouti, car le temps, c'est de l'argent. Plus on attendra, plus cela coûtera.

Il suffirait de lancer la machine, par ce vote, sans verrouiller les portes sur des points sur lesquels on est tous d'accord. En prenant le risque de ne pas voter ce soir, on risque d'augmenter sensiblement le coût du projet et de ne plus arriver à le financer

C. LUGINBÜHL n'est pas convaincue 100 % non plus. Il serait important que l'on soit tous d'accord. On n'est pas à un an près.

Tamara VEDRINE GRANDJEAN, demande si, de toutes façons, la commission doit travailler sur le dossier, où est la perte de temps ? Si la commission travaille, qu'elle vient avec une solution et que l'on vote ensuite, ou si l'on vote aujourd'hui et que la commission travaille ensuite. Où est la perte de temps ?

On en est là, quand tout à coup E. GARDI éclair la situation en quelques mots :

Si on veut faire ces travaux, il faut le dire. On a travaillé sur des enveloppes qui nous ont été données par des architectes qui eux-mêmes ont travaillé sur la base des normes SIA. Là, on doit voter pour savoir si on veut le faire ou pas. Qu'il y ait confiance ou pas, quelque part, il s'en f... Ce qu'il veut dire, c'est que si on veut travailler sur un projet, il faut d'abord savoir si on veut le réaliser ou non. Si on veut pouvoir commander des études et des travaux il faut de l'argent. Si on n'a pas ces sous, on ne peut rien faire. Il arrive un moment donné où il faut être clairs. Sans argent, on ne peut pas travailler.

C'est clair et évident !

Le président remarque que depuis 20 minutes, on tourne en rond. Il faut revenir au centre. Comme l'a dit E. GARDI, n'importe quel petit chef d'entreprise doit à certains moments prendre des risques.

Ce n'est pas un dossier récent et il ne veut pas en refaire l'historique, mais relève que cela devient ubuesque. Tout le monde a déjà eu le temps et la possibilité de parler et de s'exprimer.

Un dossier parfait n'existe pas. C'est pourquoi il faut faire confiance aux gens et aux événements. Donc, faisons confiance.

Pour sa part, L. GARRIGUES irait les yeux fermés et en toute confiance avec ce projet qui dure depuis des années. Il insiste sur la notion de confiance.

Aujourd'hui, il insiste pour que ce projet de délibération soit accepté, si on ne veut pas qu'un jour on nous reproche d'avoir été indécis.

La réalité est là, pas d'argent, pas de travaux.

D. FLECK précise que son but n'était pas de bloquer le projet, mais de voter un petit amendement pour assurer au conseil un droit de regard. Mais il n'est pas question de manque de confiance.

T. VEDRINE GRANDJEAN attend la réponse à sa question.

Le président répond que E. GARDI vient de répondre : sans argent, on n'avance pas !

R. ROSENBERG demande si, en cas de vote, on pourra commencer les travaux dès réception des autorisations qui vont arriver ?

Oui, après la fin de tous les délais de recours.

Mme le Maire rappelle que ce vote était prévu en décembre et suite aux questions posées par la commission des travaux il a été repoussé d'un mois pour permettre de répondre à ces questions. Maintenant, si on n'a pas de vote ce soir, elle rejoint Eric, le dossier est bloqué. Personne ne travaillera sans argent et si on ne donne pas cet argent, on s'arrête.

On ne va pas pouvoir continuer d'étudier ce dossier si on n'a pas d'argent.

Le président demande à D. FLECK s'il tient à cet amendement après toutes les explications qui ont été données ?

D. FLECK dit avoir, peut-être, une autre solution : C'est que l'on introduise dans les réserves du rapport de la commission des travaux la totalité des sujets qui ont été mentionnés à étudier.

J.-P. GAILLARD fait remarquer qu'après la réunion de décembre Mme le Maire a donné des réponses, dont certaines écrites, à toutes les questions posées.

D. FLECK précise qu'il a posé certaines questions à M. SOLER, lors de la dernière réunion des finances, à propos des honoraires d'architectes et que sa réponse ne correspond pas à ce qu'il a entendu ce soir.

Stupéfaction de certains conseillers, autour de la table, car il n'appartient pas à M. SOLER de répondre à ce type de questions, ce n'est pas son métier.

J.-P. GAILLARD veut bien lister ces questions, toutes ces questions, ce n'est pas un souci pour lui.

E. GARDI, relève que l'une des questions qui choquaient était le montant des honoraires. On a vu les pourcentages, ceux-ci sont tout à fait honorables et parfaitement dans la norme SIA. Ils varient entre 20 et 23 % et ne sont pas astronomiques. Il n'y a donc rien à inventer.

Ceci dit, E. GARDI ne voit pas d'inconvénient à ce que cette remarque à propos des honoraires soit ajoutée au rapport de la commission, mais cela ne changera rien au chiffre que l'on doit voter.

O. GOY veut être rassurant et avance que même si on vote ce crédit ce soir, cela ne veut pas dire qu'on laissera tout aller et que les factures ne seront pas contrôlées.

D. FLECK aimerait quand même que l'on ajoute à la liste du p. v. de la commission des travaux :

- Etre attentifs aux frais d'honoraires
- Etre attentifs au type de chauffage.

A la demande du président, D. FLECK répond que si l'on ajoute ces 2 requêtes au rapport de la commission des travaux, alors, il est d'accord.

Suite à cet accord, le président passe au vote :

Qui est **pour** le texte de cette délibération ? 11 mains se lèvent.

Qui est **contre** ? 0

Qui **s'abstient** ? 1 voix (Tamara VEDRINE GRANDJEAN)

Le président remercie l'assemblée et, sans tarder, passe au sujet suivant à voter :

5.2 Transformation du bâtiment de l'ancienne école et de la salle communale

Les deux projets étant liés, et tout ayant déjà été dit, il n'y a pas de questions et l'on passe immédiatement au vote.

Laurent GARRIGUES donne lecture du texte de la délibération, et c'est avec 11 voix pour et 1 abstention (Mme VEDRINE GRANDJEAN), que le conseil municipal

DECIDE

- 1) D'ouvrir un crédit d'engagement de **Fr. 3'850'000.—** pour couvrir les frais de rénovation et de transformation du bâtiment de l'ancienne école de Sézegnin, au 44, route du Creux-du-Loup ;
- 2) De financer ce crédit par les fonds propres de la Commune et par un emprunt auprès d'une Banque de la place de Genève
- 3) De comptabiliser les dépenses au compte des investissements pour être portées à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 4) D'amortir la dépense nette globale, à laquelle il y aura lieu d'ajouter le crédit d'étude voté le 17 juin 2008, de Fr. 171'000.--, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2012 à 2041, sous la rubrique 08.033112.

Le président remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour :

6) Fixation des dates des commissions

Commission « Environnement » :	le jeudi 28 janvier à 18h30 au CCA
Commission des « Finances » :	Pas encore fixée, à voir en fonction du bouclement.
Commission « Sociale et scolaires » :	Le mardi 2 mars à 20h00 au CCA
	Le mardi 30 mars à 20h00 au CCA
	Le mardi 27 avril à 20h00 au CCA
Commission « Economie et agriculture » :	Le lundi 1 ^{er} mars, à 19h30 à la mairie
Commission « Aménagement travaux » :	Le mardi 9 février à 20h00 au CCA

7) Propositions de motions et de résolutions

Rien à signaler.

8) Questions et divers

- a) Gloria ROSENBERG : Transmet les remerciements de nombreux habitants du ch. des Fiolages, pour les travaux de déneigement. C'était parfait par rapport à d'autres communes.
- b) Luca BONAITI : Grand merci à Laure pour le travail réalisé pour la présentation du nouveau bulletin. Il se réjouit de recevoir le prochain numéro.
- c) Didier FLECK : Qui va à la réunion de la « Constituante » à Bernex le 3 février ?
Il prend note des personnes qui sont décidées à participer et inscrira tout le monde ensemble.
Pour sa part, Mme le Maire attendra tout le monde à 19h30 au CCA, pour un transport groupé dans un seul véhicule.
- d) Samuel VILLARS a deux points divers. Le 1^{er} en rapport avec cette conférence. Il attire l'attention sur la question No. 2 : « Quelle configuration pour le territoire. » Il ne peut s'empêcher de comprendre fusion de communes. Attention !!

Le 2^{ème} point concerne une tradition : Chaque année, à pareille époque, se pose la question de notre participation à un repas au CARE. A ce propos, il a pris une avance et a contacté l'abbé VIENAT. La date qui lui a été proposée est le **samedi 20 mars, à midi**.

Qui serait d'accord de participer ?

Monique MEYER, Laurent GARRIGUES, Yves MERMIER, Gloria ROSENBERG, Luca BONAITI, Olivier GOY, Catherine LUGINBÜHL, Samuel VILLARS, René JEMMELY, Didier FLECK.

Merci d'avance. Concernant l'organisation, nous reviendrons sur le sujet plus tard. Il y aura toujours une équipe cuisine et une équipe service.

- e) Monique MEYER : Elle a été sensible à la confiance qui lui a été accordée ce soir, en votant ces crédits à la quasi unanimité, même si cela n'a pas été aussi facile que prévu. Elle y est d'autant plus sensible en soulignant que l'exécutif s'appliquera à répondre aux questions et points de détail pour y donner satisfaction. Elle redit qu'elle s'engage et ses adjoints avec elle, à respecter les vœux des conseillers et à les tenir informés.
- f) Laurent GARRIGUES, président : Remercie l'exécutif pour son travail.
- g)
Merci à laure VILLARS pour le travail qu'elle a réalisé et pour sa proposition concernant la présentation de notre bulletin communal.
Enfin, merci à la dynamique du conseil municipal qui a su s'engager ce soir.

Puis, il lève la séance à 22h30.

Sur ces bonnes paroles, Madame le Maire invite l'assemblée et nos visiteurs à prendre le verre de l'amitié,

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du conseil :